

# Se protéger et protéger les autres

Protéger les enfants et les personnes vulnérables, alerter en cas de détresse sociale, est la responsabilité de tous. Si vous avez des inquiétudes concernant une personne dont vous craignez qu'elle soit en danger ou en risque de danger ? N'attendez pas, contactez les services concernés !

## La mesure d'accompagnement personnalisée (MASP)

La Masp concerne toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé et la sécurité sont menacées par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources. La mesure prend la forme d'un contrat d'accompagnement social personnalisé signé entre le président du Département et l'intéressé.

La personne bénéficie d'une aide à la gestion de ses prestations sociales et d'un accompagnement social individualisé mis en œuvre par un travailleur social du département.

La Masp est un dispositif national d'accompagnement prévu dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 sur la protection juridique des majeurs.

## Comment solliciter une Masp ?

Toute demande nécessite une évaluation de votre situation par un travailleur social.

Vous devez solliciter un RV en contactant l'accueil de l'une des maisons départementales des solidarités ouvertes du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

## Alerte aux violences intrafamiliales

Que vous soyez témoin ou victime de violence intrafamiliale : **ne restez pas seul.e.**

**De nombreuses structures sont à votre écoute et disposent de tous les outils nécessaires pour vous orienter, vous protéger, vous accompagner, quelle que soit votre situation.**

Les permanences Amavip sont à votre disposition dans toutes les maisons des solidarités du département (voir carte et coordonnées ci-contre) ainsi qu'à

### **Maison de justice et du droit**

1550, avenue du Général-de-Gaulle

71000 Mâcon

Tél. : 03 85 21 90 84

### **Centre social Saint-Jean**

22, rue Naudin

71400 Autun

RDV au 03 85 90 04 42

le lundi de 14 h à 17 h

## Un numéro d'appel urgences

03 85 41 42 42 (ligne départementale)

<https://www.saoneetloire71.fr/que-peut-on-faire-pour-vous/pour-tous-les-publics/se-proteger-et-proteger-les-autres?>

## Enfance en danger

Si un enfant est victime de violences

**Contact à privilégier**

**Crip (cellule de recueil des informations préoccupantes)**

**03 85 39 56 03**

**ou le 119 (appel anonyme et gratuit)**

[crip@saoneetloire71.fr](mailto:crip@saoneetloire71.fr)



**Alerter n'est pas dénoncer.** Si vous avez des inquiétudes ou un doute concernant un de vos proches, dont la situation présenterait un danger ou un risque de danger : n'attendez pas, agissez !

## Signaler une personne vulnérable majeure ou une situation de détresse sociale

Vous **pouvez contacter l'une des maisons départementales des solidarités (voir carte ci-contre)**

Vous pourrez obtenir des conseils, des informations. Un travailleur social pourra si nécessaire rencontrer la personne vulnérable afin de procéder à une évaluation de sa situation et envisager avec elle les aides susceptibles de lui être apportées.

Pour les personnes âgées, ou handicapées vous pouvez aussi contacter le **39 77**, numéro national d'appel unique d'écoute, d'information et d'orientation.

Ce numéro vous est destiné si vous êtes victime ou témoin d'une situation de maltraitance, de négligences, d'atteintes à la dignité, de violences psychologiques ou physiques.

Plus d'infos sur : [www.le3977.info](http://www.le3977.info) 

## Allô maltraitance

Le centre d'écoute Allô maltraitance en Saône-et-Loire (Alma 71-21) soutient et conseille les personnes âgées ou handicapées victimes de maltraitance.

Permanence d'écoute pour la Saône-et-Loire (Mâcon) les mardis de 14 h à 17 h

03 85 38 92 79

[contactalma7121@gmail.com](mailto:contactalma7121@gmail.com)

